

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **4.935.703 DT** et une valeur liquidative égale à **987,140 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL I » arrêtée au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au 31/12/2016, la participation dans la société PLASTPACK a été évaluée sur la base de sa valeur mathématique (au 31/12/2012) corrigée des actifs fictifs et déduction faite de la garantie SOTUGAR. La moins-value latente dégagée suite à cette évaluation, s'élevant à 174.500 DT, a été prise en compte parmi les différences d'estimation sur actions non cotées courant 2013.

Il est à signaler que la société PLASTPACK a été placée, en date du 22 Février 2013 sous règlement judiciaire.

En 2017, 2 765 actions ont été cédées à leur Valeur Nominale. Le prix de cession s'élevant 276.500 D serait encaissé sur deux échéances (la 1ère échéance a été déjà encaissée le 03/03/2017). De ce fait une reprise sur provision de 34.563 D a été effectuée.

- Au 31/12/2016, la société UNISAC est encore en phase de régularisation de son problème foncier qui se résume dans l'édification de son unité de production sur un site appartenant au domaine de l'Etat. Le transfert de propriété du terrain du ministère des domaines de l'état au conseil régional qui le revendra ensuite à UNISAC au dinar symbolique, aura lieu après l'approbation du nouveau plan d'aménagement par le ministère de l'équipement et sa publication au JORT.

Compte tenu du retard enregistré pour l'entrée en exploitation, la participation Unisac a été totalement provisionnée déduction faite de la garantie SOTUGAR.

- Le Conseil d'Administration, réuni le 27 Mars 2017, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL I à partir du 17 Avril 2017.

Vérifications spécifiques :

- En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG

6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/A/M/000 - RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION ANNUELLE
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 357 093	4 269 559	-912 466
a- Actions et valeurs assimilées		3 357 093	4 269 559	-912 466
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 525 996	766 152	1 759 845
a- Placements monétaires		705 024	766 112	-61 088
b- Disponibilités		1 820 972	40	1 820 933
Créances d'exploitations	AC3	22 125	22 125	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		5 905 215	5 057 836	847 379
<u>PASSIFS</u>				
Opérateurs créditeurs	PA1	969 511	9 834	959 678
Autres créditeurs divers	PA2	5 000	5 001	10 383
		964 511	4 833	949 294
<u>ACTIF NET</u>		4 935 703	5 048 002	-112 299
Capital	CPI	5 275 098	5 324 867	-49 770
Sommes distribuables		-339 394	-276 865	-62 529
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-276 865	-218 098	-58 767
b- Sommes distribuables de l'exercice		-62 529	-58 767	-3 762
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 905 215	5 057 836	847 379

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	0	0
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	36 819	39 999	-3 180
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>36 819</u>	<u>39 999</u>	<u>-3 180</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-93 502	-93 501	0
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-56 682	-53 502	-3 180
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 847	-5 265	-582
RESULTAT D'EXPLOITATION		-62 529	-58 767	-3 762
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-62 529	-58 767	-3 762
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-492 278	439 167	-931 445
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		442 508	4 269	438 239
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-112 299	384 669	-496 968

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-112 299</u>	<u>384 669</u>	<u>-496 968</u>
a- Résultat d'exploitation	-62 529	-58 767	-3 762
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-492 278	439 167	-931 445
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	442 508	4 269	438 239
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-112 299	384 669	-496 968
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-112 299</u>	<u>384 669</u>	
a- Début de période	5 048 002	4 663 333	
b- Fin de période	4 935 703	5 048 002	
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	
a- Début de période	5 000	5 000	
b- Fin de période	5 000	5 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	987,140	1 009,600	-22,460
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-2,219%	7,599%	-9,818%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL I est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow.....).

Le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I » a prévu la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce pour les cinq premières années de la date de la première souscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

ACI : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3.357.093 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31-12-2016	Valeur au 31-12-2016	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	358 000	3 580 000	-224 353	3 355 647		67,99%	
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :							
Société PLASTPACK SA	6 980	698 000	-139 938	558 063	Valeur mathématique	11,31%	23,27%
Société ROTOPLASTICA SA	41 600	416 000	-	416 000	Prix d'acquisition	8,43%	32,86%
Société LES PROFESSIONNELS DES DATTES SA	41 500	415 000	-	415 000	Prix d'acquisition	8,41%	40,85%
Société UNISAC SA	61 500	615 000	-153 750	461 250	Valeur mathématique	9,35%	36,61%
Société EVOPLAST SA	21 100	211 000	-	211 000	Prix d'acquisition	4,27%	29,47%
Société EXCELPLAST SA	47 500	475 000	69 335	544 335	Juste valeur	11,03%	21,59%
Société KANPHARMA SA	75 000	750 000	-	750 000	Prix d'acquisition	15,20%	7,81%
Titres OPCVM	36	1 354	92	1 446		0,03%	
Actions des SICAV :							
SICAV AMEN	36	1 354	92	1 446	Valeur liquidative	0,03%	
TOTAL		3 581 354	-224 261	3 357 093		68,02%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

	Coût de revient au 31-12-2015	Coût d'acquisition 2016	Coût de revient des titres cédés 2016	Prix de cession	Plus ou (moins) valeur réalisées en 2016	Coût de revient au 31-12-2016
Actions non cotées	4 000 000	-	420 000	862 470	442 470	3 580 000
Actions SICAV	1 542	-	188	196	8	1 354
Solde au 31 décembre 2015	4 001 542	-	420 188		442 478	3 581 354

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2.525.996 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Compte à terme	691 500	750 000
Intérêts courus sur compte à terme	13 524	16 112
Dépôts à vue	1 820 972	40
TOTAL	2 525 996	766 152

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 22.125 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges constatées d'avance (Commission de gestion 1 ^{er} trimestre 2017)	22 125	22 125
TOTAL	22 125	22 125

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 5.000 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire	-	-
Dépositaire	5 000	5 001
TOTAL	5 000	5 000

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 964.511 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
CMF	497	247
Honoraire CAC	9 709	4 409
Dépositaire (Commission sur plus-value de cession POLYBAT)	1 314	0
BCT - Participation FOPRODI (POLYBAT)	834 520	0
BCT - Quote-part sur plus-value de cession (POLYBAT)	118 293	0
Différence d'estimation	177	177
TOTAL	964 511	4 833

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 36 819 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts sur compte à terme	36 819	39 999
TOTAL	36 819	39 999

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 93.502 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du Gestionnaire	88 501	88 501
Rémunération du Dépositaire	5 001	5 000
TOTAL	93 502	93 501

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 5.847 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération CAC	5 300	4 409
Redevance CMF	250	595
Services bancaires & assimilés	147	126
Autres impôts et taxes	150	135
TOTAL	5 847	5 265

CPI : Note sur le capital

<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant	5 000 000
Nombre des parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<u>Capital au 31-12-2016</u>	
Montant	5 000 000
Nombre de parts	5 000
Nombre de copropriétaires	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2015	5 324 867	5 324 867
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	-49 770	-389 164
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>	442 508	442 508
<i>Variation de plus ou moins value latentes sur titres</i>	-492 278	-492 278
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		-276 865
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-62 529
Montant Fin de période au 31-12-2016	5 275 098	4 935 703

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant Garantie 31.12.2016	% garantie
<u>Engagements reçus: Garantie SOTUGAR</u>	2 685 000	
PLASTPACK SA	523 500	75%
ROTOPLASTICA SA	312 000	75%
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	311 250	75%
UNISAC	461 250	75%
EVOPLAST	158 250	75%
KANPHARMA	562 500	75%
EXCELPLAST	356 250	75%
<u>Engagements donnés:</u>	-	
Accords de financement donnés	-	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2016	2015	2014
Revenus des placements	7,364	8,000	5,070
Charges de gestion des placements	- 18,700	- 18,700	- 18,700
<i>Revenus nets des placements</i>	<i>- 11,336</i>	<i>- 10,700</i>	<i>- 13,629</i>
Autres produits			-
Autres charges	- 1,169	- 1,053	- 1,005
<i>Résultat d'exploitation (1)</i>	<i>- 12,506</i>	<i>- 11,753</i>	<i>- 14,633</i>
Régularisation du résultat d'exploitation			-
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>	<i>- 12,506</i>	<i>- 11,753</i>	<i>- 14,633</i>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	- 98,456	87,833	- 2,549
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88,502	0,854	4,661
Frais de négociation			-
<i>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</i>	<i>- 9,954</i>	<i>88,687</i>	<i>2,112</i>
<i>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</i>	<i>- 22,460</i>	<i>76,934</i>	<i>- 12,522</i>
<i>Résultat non distribuable de l'exercice</i>	<i>- 9,954</i>	<i>88,687</i>	<i>2,112</i>
Régularisation du résultat non distribuable			-
<i>Sommes non distribuables de l'exercice</i>	<i>- 9,954</i>	<i>88,687</i>	<i>2,112</i>
<i>Valeur liquidative</i>	<i>987,140</i>	<i>1 009,600</i>	<i>932,666</i>
<i>Ratios de gestion des placements</i>			
Charges / actif net moyen	1,87%	1,93%	1,99%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,25%	-1,21%	-1,25%
<i>Actif net moyen</i>	<i>4 991 853</i>	<i>4 855 667</i>	<i>4 694 637</i>

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission).

Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

Au 31 décembre 2016, la charge ainsi comptabilisée est de 88.501 D

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.

Au 31 décembre 2016, la charge ainsi comptabilisée est de 5.001 D